

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon 1907/2006/CE, article 31

SECTION 1 Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : **Cave Entanche**

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Forme du produit : Poudre.

Spec. d'usage : Un revêtement de ciment imperméable à l'eau pour rendre étanches les murs des caves ou autres structures souterraines en béton ou en blocs de ciment

Voir la fiche technique pour des informations détaillées.

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier: Iko sales International nv, Truibroek 74, 3945 Ham, Belgium.

Email: Residential.europe@iko.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

SECTION 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 67/548/EEG of 1999/45/EG

Irritant (Xi : R37-38-41-43)

Classification selon le règlement (EG) nr. 1272/2008

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Orale, H302

Corrosion/irritation de la peau, catégorie 2, H315

Lésions oculaires graves/irritation, catégorie 1, H318

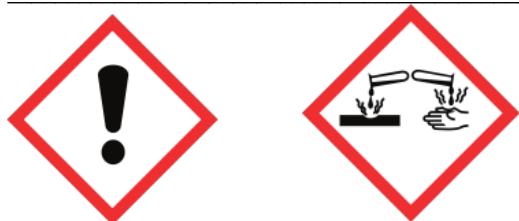
Inhalation ou allergènes cutanés, Allergène cutané catégorie 1, H317

Toxicité pour un organe cible à exposition unique, catégorie 3, H335

2.2 Éléments de l'étiquette

Classification selon le règlement (EG) nr. 1272/2008

GPictogramme(s) de danger



Mot clé :
Mentions de danger :

Danger
H302 Nocif en cas d'ingestion
H315 Provoque des irritations cutanées
H317 Peut provoquer une réaction allergique
H318 Provoque de graves lésions oculaires
H319 Provoque une grave irritation des yeux
H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Recommandations de sécurité
Prévention:

P102 Conserver hors de portée des enfants
P261 Éviter l'inhalation de poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 Après avoir travaillé avec ce produit...se laver soigneusement
P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit
P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage

Réaction:

P301+312 APRÈS AVOIR AVALÉ: En cas de malaise, consultez un ANTIGIFCENTRE ou un médecin.
P302+352 APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon
P304+340 APRÈS INHALATION : Transporter la victime à l'air libre et la placer dans une position qui facilite sa respiration.
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer doucement à l'eau pendant plusieurs minutes ; retirer les lentilles de contact si possible ; poursuivre le rinçage
P310 Consultez immédiatement un CENTRE ANTIGIFIQUE ou un médecin.
P330 Rincer la bouche
P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
P403+233 Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients hermétiquement fermés

2.3 Autres dangers

Chromate réduit. Contient du ciment. Réagit avec l'humidité fortement alcaline, donc protège la peau et les yeux.

SECTION 3

Composition / informations sur les ingrédients

Caractérisation chimique générale : mortier

Ingrédients de base de la préparation : ciment, charges minérales.

Indication des ingrédients selon la directive DPD (EC) n° 1999/45 :

Nom Composante	Contenu	CAS-n° / EG-n° / N° de catalogue	Symbo(o)l(s)	Phrases R
Ciment Portland	: 35 tot 40	65997-15-1 / 266-043-4 / -----		37-38-41-43
Hydroxide de calcium	: < 20 %	1305-62-0 / 215-137-3 / -----		37-38-41

Le texte complet des phrases R, indiqué par des codes, voir section 16

Product Name: Cave étanche
Revision Date: 01/06/2020
Page 3 of 10

Indication des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

Nom Composante	Contenu	CAS-n°. / EG-n°. / N° de catalogue	Classification
Ciment Portland	: 35 à 40	65997-15-1 / 266-043-4 / -----	Irritation cutanée 2 H315 Inhalation ou allergènes cutanés, Allergène cutané catégorie 1, H317 Lésions oculaires graves/irritation des yeux 1 H318
Hydroxide de calcium	: < 20 %	1305-62-0 / 215-137-3 / -----	Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation des yeux 1 H318 Toxicité des organes cibles en cas d'exposition unique, Catégorie 3, H335

Le texte intégral de la déclaration "H" et d'autres abréviations, voir rubrique 16

SECTION 4	Mesures de premier secours
------------------	-----------------------------------

4.1 Description des mesures de premier secours

Informations générales :

En cas de plainte, consultez un médecin.

Inhalation :

Sortez la personne de la zone poussiéreuse, consultez un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau :

Rincez à l'eau courante avec du savon. Soins de la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Contact visuel :

Rincez immédiatement les yeux avec un jet d'eau doux ou un produit de rinçage pour les yeux pendant au moins 5 minutes. Si la douleur persiste (douleur intense, sensibilité à la lumière, troubles visuels), continuez à vous rincer et consultez un médecin ou allez à l'hôpital. Ne pas se frotter les yeux à sec car les contraintes mécaniques peuvent endommager la cornée.

Avaler :

Rincez la cavité buccale, buvez 1 à 2 verres d'eau, consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que retardés

YEUX :	Irritation, conjonctivite.
PEAU :	Rougeur, inflammation.
ADEMINATION :	Irritation, toux, essoufflement, oppression thoracique.

4.3 Indication des nécessités éventuelles de consulter immédiatement un médecin et de traitements spéciaux

Voir chapitre : description des mesures de premiers secours.

SECTION 5	Mesures anti-incendie
------------------	------------------------------

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau (plein).

5.2 Dangers spéciaux dérivant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO₂) peuvent être libérés.

5.3 Recommandations pour les personnes chargées de l'extinction des incendies

Portez un masque respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Portez des vêtements de protection personnelle.

SECTION 6 Mesures en cas de diffusion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, dispositifs de protection et procédures en cas d'urgence

Portez des vêtements de protection personnelle.
Évitez tout contact avec les yeux et la peau.
Évitez la formation de poussière.

6.2 Précautions pour l'environnement

Ne doit pas se retrouver dans les égouts/les eaux/les eaux souterraines.
En cas d'intrusion dans les eaux et les égouts, il faut faire appel à l'autorité publique compétente.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et la bonification

Enregistrement mécanique.
Éliminer les matériaux contaminés comme des déchets section

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Éviter le développement de la poussière.
Évitez tout contact avec les yeux et la peau.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et l'arrêt de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Product Name: Cave étanche
Revision Date: 01/06/2020
Page 5 of 10

7.2 Conditions pour le stockage en toute sécurité, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité.
Conserver dans un endroit frais et sec.
Évitez les températures inférieures à 0°C et supérieures à 50°C en tout temps.
Ne pas stocker avec de la nourriture ou des boissons.

7.3 Utilisations finales spéciales

Ciment Rapide

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Valable pour la Belgique

Contenu	Ppm	Mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
Ciment Portland 65997-15-1		10	Moyenne pondérée dans le temps (MPT)		BE/OEL
Hydroxide de calcium 1305-62-0		2	Moyenne pondérée dans le temps (MPT)		BE/OEL

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Nom de la liste	Compartiment Environnemental	Durée d'exposition	Valeur				Remarques
			Mg/l	Ppm	Mg/kg	Autres	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Eau douce					0,37 mg/l	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Eau douce					0,24 mg/l	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Eau (rejet intermittent)					0,37 mg/l	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	STP					2,27 mg/l	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Terre				817,4		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Nom de la liste	Domaine d'application	Voie d'exposition	Effet sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Employés	Inhalation	Exposition aiguë/ à court terme - effets locaux		4 mg/m ³	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Employés		Exposition à long terme – effets locaux		1 mg/m ³	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Population générale		Exposition à long terme – effets locaux		4 mg/m ³	
Hydroxide de calcium 1305-62-0	Population générale		Exposition à long terme – effets locaux		1 mg/m ³	

Indices biologiques d'exposition Aucun

8.2 Contrôles de l'exposition

Masque respiratoire :

En cas de poussière, nous recommandons de porter un appareil respiratoire adapté avec filtre à particules P.
Cette recommandation doit être vérifiée en fonction des conditions locales.

Protection des mains :

En cas de contact prolongé, des gants de protection en caoutchouc nitrile sont recommandés conformément à la norme EN374. épaisseur du matériau > 0,1 mm
temps de percée > 60 min
Dans le cas d'un contact plus long et répété, il faut garder à l'esprit que le temps de pénétration susmentionné peut, en pratique, être considérablement plus court que celui décrit dans la norme EN 374. Les gants de protection doivent en tout cas être résistants à l'usage spécifique du travail (durabilité mécanique et thermique, produit modifié, antistatique, etc.)
Dès les premiers signes d'usure, ils doivent être remplacés immédiatement. Les instructions du fabricant et les directives de sécurité doivent être respectées à tout moment. Nous recommandons d'élaborer un plan de protection des mains orienté vers l'application en coopération avec le fournisseur de gants et la beropsfederatie.

Protection des yeux :
Des lunettes de protection entièrement adaptées.

Protection du corps :
Combinaison de travail étanche à la poussière.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Prévenir	poudre nice gris
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur	Aucune donnée disponible
Stortdensiteit	1.320 g/l
Viscosité	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Solubilité (23 °C (73.4 °F))	Pratiquement insoluble dans l'eau - est lié hydrauliquement à l'eau
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage N-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction avec l'acide : développement de chaleur et de dioxyde de carbone.

Product Name: Cave étanche
Revision Date: 01/06/2020
Page 7 of 10

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Voir le chapitre sur la réactivité

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue lorsqu'elle est utilisée comme prévu.

10.5 Matériaux incompatibles

Voir le chapitre sur la réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non connu

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie :

Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les ingrédients, telles que définies dans les critères de classification des mélanges par classe de danger établis à l'annexe I du règlement 1272/2008/CE. Les informations sanitaires/écologiques pertinentes disponibles pour les matières premières énumérées dans la section 3 sont décrites ci-après.

STOT sur l'exposition unique :

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Irritation de la peau:

Provoque des irritations de la peau.

Irritation des yeux :

Cause de graves lésions oculaires.
OECD 405

Sensibilisation:

Il n'est pas nécessaire de le caractériser comme sensibilisant à la peau.

Toxicité orale aiguë :

Composants dangereux CAS	Type de valeur	Valeur	Application	Temps d'exposition	Exemple	Méthode
Hydroxyde de calcium 1305-62-0	LD50	> 2000mg/kg	Oral		Rat	Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë : procédure ascendante et descendante)

SECTION 12 Informations écologiques

Ecologie - général:

Ne doit pas se retrouver dans les eaux usées, le sol ou l'eau.

Sur la base d'une insolubilité pratique dans l'eau, une séparation aura lieu à chaque procédure de filtration et de sédimentation.

Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les ingrédients, telles que définies dans les critères de classification des mélanges par classe de danger figurant à l'annexe I du règlement 1272/2008/CE. Les informations sanitaires/écologiques pertinentes disponibles pour les matières premières énumérées dans la section 3 sont décrites ci-après.

12.1 Toxicité

Composants dangereux CAS	Type de valeur	Valeur	Étude de toxicité aiguë	Temps d'exposition	Exemple	Méthode
Ciment Portland 65997-15-1	LC50	> 10000 mg/l	Poisson	96h	Brachydanio rerio	OECD Guideline 203 (poisson, test de toxicité aiguë)
Ciment Portland 65997-15-1	EC50	> 10000 mg/l	Daphnia	24h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (test d'immobilisation aiguë de Daphnia sp.)
Ciment Portland 65997-15-1	EC50	440 mg/l	Algues	72h	Selenastrum capricornutum	ISO 8692 (Qualité de l'eau)
	NOEC	60 mg/l	Algues	72h	Selenastrum capricornutum	ISO 8692 (Qualité de l'eau)
Hydroxyde de calcium 1305-62-0	LD50	1.070 mg/l	Poisson	96h	Cyprinus carpio	Ligne directrice 203 de l'OCDE (poisson, test de toxicité aiguë)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3 Potentialité de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Composants dangereux CAS	PTB/vPvB
Ciment Portland 65997-15-1	Ne répond pas aux critères des substances potentiellement persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes/très bioaccumulables
Hydroxyde de calcium 1305-62-0	Ne répond pas aux critères des substances potentiellement persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes/très bioaccumulables

12.6 Autres effets contraires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13

Considérations sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit:

Élimination des déchets et des résidus conformément à la législation locale.

Élimination des emballages non nettoyés:

N'utilisez que des emballages consignés vides.

Code des déchets

170101

SECTION 14	Informations sur le transport
-------------------	--------------------------------------

14.1 Numéro ONU

Pas un produit dangereux selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.2 Nom d'expédition de l'ONU

Pas un produit dangereux selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.3 Classes de danger liées au transport

Pas un produit dangereux selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.4 Groupe d'emballage

Pas un produit dangereux selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas un produit dangereux selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Pas un produit dangereux selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC

Non applicable

SECTION 15	Informations sur la réglementation
-------------------	---

15.1 Normes et législation sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques pour la substance ou le mélange

Teneur en COV
(VOCV 814.018 VOC regulation CH)
0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectuée.

SECTION 16	Autres informations
-------------------	----------------------------

L'étiquetage du produit est présenté au chapitre 2. Le texte intégral de toutes les abréviations figurant dans la présente fiche de données de sécurité est le suivant :

R37/38 Irritant pour le système respiratoire et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Product Name: Cave étanche

Revision Date: 01/06/2020

Page 10 of 10

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque des irritations cutanées

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H318 Provoque de graves lésions oculaires

H319 Provoque une grave irritation des yeux

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Une liste explicative des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Vous pouvez consulter les abréviations et les acronymes utilisés sur le site www.wikipedia.org.

Autres informations :

Le produit est destiné à un usage commercial.

Les déclarations sont basées sur les connaissances scientifiques actuelles et font référence au produit concentré. Cette fiche indique les précautions de sécurité nécessaires et ne constitue donc pas une information technique pour le domaine d'application.

Les modifications pertinentes apportées à la fiche de données de sécurité sont indiquées par des lignes verticales dans la marge gauche du présent document.

Le texte correspondant doit être affiché dans une couleur et une teinte différentes